

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2026

Présents : Hervé Baro, Sylvie SEGUY, William ANSTETT, Kattalin FORTUNÉ, Gérard FERRAND, Hélène SAUNIERE, Blandine OLIVE.

I – Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour la continuité du bon fonctionnement de la commune il y a lieu de lui déléguer certaines compétences :

- De procéder, sans limites, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 100 000.00 €
- D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme
- De renouveler l'adhésion aux associations dont la commune est membre.

Vote : Accord à l'unanimité

II – Délégué commission d'appel d'offre.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal présents que suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal qui a eu lieu le 15 mars 2026 et l'élection du Maire et des adjoints le 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres appelée à délibérer dans la procédure de passation des marchés.

Il rappelle que cette commission, présidée par le Maire, doit être composée de trois conseillers titulaires et trois conseillers suppléants élus au scrutin secret, à la représentation proportionnelle, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste étant en présence, il est procédé au vote.

Sont élus, à l'unanimité :

Titulaires

Sylvie SEGUY
Gérard FERRAND
William ANSTETT

Suppléants

Kattalin FORTUNÉ
Hélène SAUNIERE
Blandine OLIVE

Président : Hervé BARO.

III – Délibération pour le recrutement d'agent contractuel de remplacement

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels de remplacement afin de faire face à une absence des agents de la commune pour une bonne continuité des services.

Vote : Accord à l'unanimité

IV – Vote du compte financier unique

Monsieur le Maire présente le CFU 2025

Dépenses de fonctionnement :274 661.24 €

Recettes de fonctionnement :293 700.84 €

Excédent 2025 :19 039.60 €

Dépenses d'investissement :324 691.62 €

Recettes d'investissement :270 862.44 €

Déficit 2025 : - 53 829.18 €

Vote : Accord à l'unanimité

V – Affectation du résultat

Résultat du budget de Fonctionnement 2025 : 19 039.60 €

Résultat de fonctionnement cumulé : 40 787.50 €

Résultat du budget d'investissement 2025 : - 53 829.18 €

Résultat d'investissement cumulés : - 103 405.11 €

Reste à réaliser budget en investissement 2025 : 145 114.00 €

Restes à réaliser cumulés : 41 708.89 €

Calcul de la somme nécessaire pour équilibrer l'investissement :

$145\,114.00 - 103\,405.11 = 41\,708.89$

L'excédent du fonctionnement 2025 à reporter en 2026 en recettes sera de 40 787.50 €.

Vote : Accord à l'unanimité

VI- Vote des taux communaux :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026.

Taxe foncière bâtie : 49.92 %

Taxe foncière non bâtie : 95.64 %

Taxe d'habitation : 16.26 %

Vote : Accord à l'unanimité

VII – Vote du budget

Fonctionnement Dépenses et recettes :322 239.00 €

Investissement Dépenses et recettes : 523 433.11€

Vote : Accord à l'unanimité

VIII – Question supplémentaire

Madame BAULU fais une demande pour un commodat pour les terrains qu'utilisait Hartmut Schulze sous le château. Ces terrains seront destinés à 2 ânes, les clôtures mobiles seront mises et enlevées après leur passage, les refus seront débroussaillés.

Liste des parcelles :

A 184, A 185, A186, A188, A 189

Surface totale : 1ha 257.

Vote : Accord à l'unanimité

VIX - Questions diverses

Achat d'un micro - ordinateur et d'un appareil de visio-conférence.

Vote : Accord à l'unanimité